



Rénovation maison

Par emmanuel57

Bonjour,

ma maison a plus de 30 ans. J aimerais faire effectuer des travaux de rénovation (nettoyage de la façade et peinture de la façade).

Ai je droit à prétendre à des avantages fiscaux liés aux travaux ?

Merci, par avance, pour vos futures réponses

Emmanuel B.

Par ESP

Bienvenue,

Vous pouvez

bénéficier d'aides si vous faites des travaux apportant un gain significatif en terme d'isolation.

C'est auprès de l'Anah qu'il faut vous renseigner.

Par emmanuel57

Bonjour,

merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement

Emmanuel B.

Par AGeorges

Bonsoir Emmanuel,

Les ravalement cosmétiques (ou presque) ne donnent droit à rien. Les aides de l'état comme "MaPrim'Renov" sont réservées aux améliorations énergétiques.

Tapez ce mot sur le net si vous voulez des détails. Il y en a plein !

Par yapasdequoi

Bonjour

Il y a quelques années j'avais obtenu un PTZ sur 10 ans pour financer un ravalement.

Renseignez vous auprès de L'ANAH.

Par AGeorges

ça n'existe plus en 2023.

Mais si votre maison n'est pas isolée, ça peut valoir le coup (et le coût) d'y réfléchir.

En principe, aujourd'hui, si vous demandez un devis de simple ravalement pour une maison pas isolée, les entreprises

vous feront une proposition isolation incluse.

Pour mémoire, même pour les aspects isolation, le système des réductions d'impôts ancien a disparu.

Et il y a un peu de yoyo entre les aides sociales selon les revenus et les aides conditionnées aux seuls travaux, mais en général liées à un gain minimum (genre 35%) en économies d'énergie.

Mais votre question portait sur un ravalement simple, et là il n'y a plus rien depuis quelques années. Le gouvernement veut qu'on isole.

Vous pouvez quand même voir si votre mairie ou votre département pourraient vouloir de jolies maisons et vous aider pour ça.